

ARRETE 2023-264 du 04 décembre 2023
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN LICENCE
PROFESSIONNELLE mention « **Intervention sociale : accompagnement de publics
spécifiques** », parcours « **Trouble du spectre de l'autisme** »

Le Président d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts d'Université Paris Cité ;

ARRETE :

Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Licence professionnelle

La composition des commissions pédagogiques d'admission en licence professionnelle, mention **Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques** », pour l'année universitaire 2023-2024 sont précisés dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Année universitaire

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 janvier 2024

Par délégation du Président de l'Université



 Sociétés et Humanités
Université Paris Cité
Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités
Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2023-264

Année universitaire 2023-2024

UFR Institut de Psychologie

Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Licence professionnelle

Domaine : Sciences Humaines et sociales

Mention : **Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques**

Parcours : **Trouble du spectre de l'autisme**

Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (<i>Président ou membre</i>)
CAPPE	Emilie	Présidente
BLANC	Romuald	Membre
DERGUY	Cyrielle	Membre